



Dossier administratif

Mode d'emploi

Le dossier administratif

Le dossier administratif se constitue en format papier A4 non agrafé, non mis sous farde plastique de manière à rendre le traitement simple et rapide par le secrétariat de IAD.

Attention à l'affranchissement, au délai d'envoi.

Envoyer le dossier par courrier simple (pas de demande d'accusé de réception, ...) sans quoi le dossier ne sera pas récupéré.

Adresse du dépôt ou de l'envoi: Institut des Arts de Diffusion
Epreuves d'admission - ORIENTATION
Route de Blocry 5
1348 Louvain-la-Neuve

Le dossier administratif doit être complet pour être traité par le secrétariat.

Pour pouvoir s'inscrire à l'IAD, nous sommes tenus de vous demander de fournir un dossier administratif complet. Les documents à joindre dépendent de votre situation administrative et des études et diplômes que vous avez acquis.

Ordre des documents administratifs:

1. Preuve de paiement

La première pièce qui doit apparaître dans votre dossier.

Si celle-ci n'apparaît pas, le dossier n'est pas traité.

2. Copie du diplôme de fin d'étude secondaire

- s'il a été obtenu en Belgique

soit le CESS définitif

soit le CESS provisoire si vous avez terminé vos études en juin 2024

soit l'attestation et l'horaire d'examen de passage si vous avez une seconde session

soit DAES, Jury Central, Baccalauréat européen, Baccalauréat international

- s'il a été obtenu à l'Étranger

une décision d'équivalence du diplôme officiel du service belge des équivalences de diplôme

ou une attestation de demande en cours(<http://www.equivalences.cfwb.be/>)

Une équivalence est un document officiel qui détermine le niveau des études secondaires que vous avez suivies à l'étranger. La reconnaissance de l'équivalence se fait auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles et est tout à fait indépendante de nos services.

La demande d'équivalence doit être introduite auprès du service des équivalences avant le 15 juillet de l'année d'inscription.

soit une copie du diplôme + le relevé de notes

soit le relevé de notes si vous avez terminé vos études en juin 2024

soit l'attestation et l'horaire d'examen de passage si vous avez une seconde session

3. Copie Recto/Verso d'un document d'identité en cours de validité

- R ressortissants belges et européens

Une copie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport.

- Candidat ayant une double nationalité

Une copie recto/verso de chacune des cartes d'identité ou passeport.

- R ressortissants non union européenne

Une copie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport

Une copie recto/verso de votre titre de séjour en cours de validité

Les démarches pour l'obtention d'un titre de séjour en Belgique sont à effectuer auprès de la commune de votre lieu de résidence en Belgique après réussite des épreuves d'admission.

L'attestation d'inscription pour une demande de VISA sera envoyée après réception du dossier administratif complet. Les envois ont lieu jusqu'au 30 juin inclus. Passé cette date, plus aucune attestation ne sera envoyée.

4. Acte de naissance

Un extrait d'acte de naissance original ou le document informatisé de votre acte de naissance.

5. Pièces justificatives des années antérieures à l'IAD

Ces documents vous sont demandés afin de vérifier que vous êtes reconnus comme un étudiant finançable auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si vous n'êtes pas finançable, que vous réussissiez ou non les épreuves d'admission, vous ne pourrez en aucun cas vous inscrire à l'IAD.

Ces justificatifs doivent couvrir vos activités entre la fin de vos études secondaires et votre entrée à l'IAD.

- Pour les années académiques, relevés de notes officiels de juin/septembre de chaque année d'études avec le nombre de crédits inscrits et acquis.

- Pour les années non académiques, un CV chronologique reprenant année par année vos occupations de septembre à juin.

Si vous avez obtenu votre diplôme en juin 2024, aucun justificatif complémentaire n'est nécessaire que ce qui est indiqué au point 2.

Si vous avez obtenu votre diplôme de secondaire avant juin 2024

statut d'étudiant en Belgique en Haute Ecole, Université ou ESA

les relevés de notes officiels de juin/septembre de chaque année d'études avec le nombre de crédits inscrits et acquis.
+
une attestation d'apurement de dettes à demander à l'école
+
un bilan de santé (HE ou ESA uniquement)

en cas de réussite de fin de cycle: ajouter l'attestation de réussite et le diplôme

en cas d'abandon: attestation de fréquentation avec mention d'abandon, la date et le nombre de crédits inscrits au programme annuel de l'étudiant

statut d'étudiant à l'étranger

les relevés de notes officiels de juin/septembre de chaque année d'études avec le nombre de crédits inscrits et acquis.

en cas de réussite de fin de cycle: ajouter l'attestation de réussite et le diplôme

en cas d'abandon: attestation de fréquentation avec mention d'abandon, la date et le nombre de crédits inscrits au programme annuel de l'étudiant

séjour linguistique (EF, WEP,...) statut d'indépendant

attestation de l'organisme mentionnant les dates de départ et de retour (signature, date, cachet de l'établissement)
+
justificatifs complémentaires avant le départ (Onem, Chômage, ...)

attestation de la caisse d'assurance sociale avec date de début et de fin (titre principal ou complémentaire, signature, cachet de l'organisme)

si titre complémentaire, justifier l'occupation supplémentaire - statut de demandeur d'emploi

statut de travailleur, stagiaire, job étudiant

contrat temps plein avec date de début et de fin, C4 ou attestation de fin de contrat (régime horaire, date, signature, cachet de l'entreprise)
ou
contrat temps partiel avec date de début et de fin, C4 ou attestation de fin de contrat (régime horaire, date, signature, cachet de l'entreprise) + document du Forem, période de chômage, document attestant que vous n'avez pas bénéficié du document D93 pour reprise d'études

promotion sociale (EPFC, IEPSCF, IPFC, ...)
cours préparatoires aux études supérieures (Prep'Arts, SAE,...)
année préparatoire en secondaire (ARA, Lycée Martin V, ...)
formations (Forem, Ifapme, Cefa)
cours dans une école privée

attestation officielle de présente et réussite avec les jours, les heures, le régime (signature, date, cachet de l'établissement)
+
si vous avez moins de 25 ans:
attestation de versement des allocations familiales avec mention "en tant qu'étudiant" ou "octroyées durant le stage d'insertion ou d'attente"
si vous avez plus de 25 ans:
justificatifs officiels d'emploi du temps (travailleur, demande d'emploi).

Contact et Renseignements

Si vous avez la moindre question concernant le dossier administratif ou les épreuves d'admission, envoyez un courriel à admissions-bacheliers@iad-arts.be

Les inscriptions aux épreuves d'admission ont lieu du mercredi 15 mai au vendredi 9 août 2024 inclus.

L'IAD est fermé du samedi 13 juillet au dimanche 18 août 2024 inclus.